

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DJS 289 - DDCT Subvention (1 500 euros) et convention avec l'association Mila (18^e).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Mila (18^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, au Colombe BROSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Mila, domiciliée 2, rue André Messager (18^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association Mila (33422 / 2016_04929) pour son projet d'ouverture d'un lieu interactif.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO